



Dominique Bourg

Philosophe, professeur des universités

Candidat tête de liste aux élections européennes

Monsieur Baudouin de Pontcharra
Président
Solidarités nouvelles pour le Logement
SNL - Union
3, rue Louise Thuliez
75019 PARIS

Monsieur le Président,

Vous nous avez saisi de 6 propositions pour construire l'Europe de l'habitat solidaire.

Je souhaitais d'abord vous affirmer combien la question du droit au logement nous semble fondamentale pour donner accès à l'ensemble des droits de chaque citoyen européen. Nous sommes sensibles et touchés par votre combat pour donner aux plus fragiles, femmes, enfants, personnes vulnérables un toit et des conditions de vie décentes. C'est la première garantie pour pouvoir exercer son libre arbitre et peser dans le débat public. C'est la seule manière de donner à des enfants une égalité des chances effective.

Plus précisément, voici les réponses à vos 6 interpellations,

1) La reconnaissance des droits sociaux dans les politiques européennes et leur reconnaissance par les Etats.

Comme vous le savez, la reconnaissance du droit au logement s'installe très progressivement au niveau des institutions européennes grâce à l'existence d'un socle de droits sociaux qui est devenu

une base de référence pour la politique de cohésion et a inspiré les nouvelles règles de financement de la Banque européenne d'investissement par exemple. Mais ce n'est clairement pas à la hauteur des enjeux alors que le mal logement augmente partout en Europe et notamment en France dans des proportions très inquiétantes. Les différences de pratiques entre Etats membres qu'illustre la part des logements sociaux disponibles dans l'ensemble du parc immobilier, de 30% de logements sociaux aux Pays-Bas à 17% en France ou au Royaume-Uni à un nombre très faible en Europe de l'Est, montrent le chemin à parcourir. Mais surtout il n'y a pas assez de logements et ce sont les plus démunis qui en sont les premières victimes, qu'il s'agisse d'être à la rue, de loger dans des habitats insalubres, surpeuplés, mal isolés. Ce sujet doit devenir une grande cause européenne. Les associations ont réalisé un travail remarquable et les institutions européennes doivent en devenir le relais concret, particulièrement le Parlement européen.

Les parlementaires européens Urgence Ecologie s'engagent à porter ce débat dans les institutions de l'Union européenne pour passer de l'affirmation des valeurs à une approche transversale dans la conception et la mise en œuvre des politiques. Cette priorité correspond d'ailleurs à la mise en cohérence des politiques de l'Union européenne autour des limites planétaires affirmée dans notre programme. Le logement est une politique essentielle pour la mise en œuvre de la transformation écologique et symbolise aujourd'hui l'interaction entre inégalités sociales et environnementales. C'est surtout et avant tout une question d'humanité.

2) Soutenir plus efficacement le principe du Logement d'abord.

Premier point, la question se pose aujourd'hui d'une accélération du rythme de construction de logements sociaux et de la rénovation thermique et de salubrité des logements existants. La situation dans les Etats membres montre une évolution vers une politique de soutien financier à la demande (aides aux locataires) plus qu'une politique de soutien à l'offre de logements. Si les aides financières au logement des personnes sont indispensables il est essentiel d'augmenter les investissements pour l'offre de logements à coûts modérés. Il manque des logements pour faire face à l'urgence sociale partout en Europe. Deuxième élément, l'accès au logement des personnes en situation d'urgence sociale doit être conforté et ce à très court terme. Lier le très court terme et des engagements structurels, c'est bien là l'enjeu.

Dans la nouvelle mandature, il conviendra de confirmer et d'amplifier les orientations de la politique de cohésion proposées par la Commission européenne sur le logement en termes de construction d'infrastructures et d'efficacité énergétique, de veiller à la mobilisation des fonds nécessaires à ces orientations en mobilisant les fonds de la BEI comme cela a commencé de se faire depuis deux à trois ans dans le cadre du plan Juncker. La question, s'agissant des procédures européennes, est d'assurer en permanence le lien entre les acteurs nationaux institutionnels (Caisse des dépôts), le secteur des HLM, les collectivités locales et les associations proches des personnes et des territoires. Veiller à l'efficacité des processus, lorsque les objectifs de construction de logements et d'accès sont aujourd'hui enkystés, est essentiel face à l'urgence sociale. Vous pouvez compter sur notre implication au Parlement européen sur ces enjeux et sur la mobilisation de personnes impliquées à Urgence Ecologie dans les territoires. Il s'agit là d'une orientation structurelle de moyen terme. Elle doit être accompagnée d'une réaffirmation par les institutions européennes et les Etats membres d'un accès prioritaire des personnes en urgence sociale à des logements décents. Sur ce point une démarche de pression conjointe sur les Etats membres, d'associations, d'ONG et de parlementaires impliqués doit être mise en œuvre. Urgence Ecologie s'engage à être moteur en ce sens.

3) *Garantir la stabilité et l'accessibilité des financements de l'Union à destination du logement social*

L'évolution récente sur les financements européens disponibles en matière de logement social est plutôt positive et l'implication des acteurs des HLM en France a montré une vraie réactivité. Mais dans une période où les restrictions budgétaires sont relancées sur fond de Brexit, il convient d'être très attentifs et de veiller à une sanctuarisation des fonds affectés. Le Parlement européen sortant a refusé la diminution des fonds alloués à la politique de cohésion et c'est un premier pas. Mais cette position devra être confirmée dans la prochaine mandature, de même que la mobilisation des fonds de la BEI.

La question se pose aussi de développer à l'échelle européenne une approche qui fasse le lien entre le logement et les aides aux personnes. On ne peut pas construire et rénover des logements sans penser concrètement à ceux qui les habiteront. C'est ce que vous, associations, faites tous les jours. Les parlementaires européens doivent écouter les associations, apprendre de leurs pratiques et s'en faire le relais.

Urgence Ecologie s'engage à se mobiliser sur ces enjeux.

4) *Doter l'Union européenne de véritables instruments de mesure statistique sur la pauvreté et le mal-logement*

La montée du mal logement en Europe est évoquée avec force dans cette campagne par de nombreuses associations et pour des populations différentes (des migrants aux personnes en situation de précarité sociale ou d'urgence psychiatrique), elle doit trouver des débouchés concrets et notamment dans des statistiques précises et régulières. Car c'est un élément essentiel pour donner à cette question une importance politique et permettre de débattre et surtout d'agir sur des informations claires et unifiées pour l'ensemble de l'Union européenne. C'est en effet un outil de reconnaissance de la situation des populations concernées et une manière d'inscrire la prise en charge dans les politiques publiques. Cela doit être un enjeu d'investissement méthodologique et financier pour l'Union européenne afin d'évaluer le plus possible en temps réel (ou sans trop de décalage) les évolutions en cours.

5) *Soutenir les démarches innovantes des opérateurs de l'habitat solidaire en matière d'économie d'énergie*

Les opérateurs de l'habitat solidaire ont fait preuve d'une capacité d'innovation inédite ces dernières années pour créer des démarches efficaces d'accès de tous et particulièrement des populations vulnérables aux économies d'énergie. C'est à l'échelle locale que ces dispositifs se mettent en place, dans les territoires, avec le soutien de l'ADEME notamment.

Le soutien à ces démarches à l'échelle européenne, peut se faire par leur mise en valeur dans le cadre de débats et de communications au Parlement européen sur les échanges de bonnes pratiques en faisant intervenir les acteurs eux-mêmes. Mais c'est aussi la mobilisation de fonds d'appui qui doit être encouragée. Les procédures européennes restent en effet largement réservées à des projets d'envergure alors que la rénovation thermique en matière d'habitat solidaire repose sur les acteurs locaux et des projets microéconomiques.

6) Une reconnaissance pleine et entière des bénéfices apportés par l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est centrale lorsqu'il s'agit de lier les enjeux sociaux et écologiques. Son importance est de plus en plus connue au sein des institutions européennes grâce à l'action du Comité économique et social européen, au Parlement européen (intergroupe sur l'économie sociale) et à un certain engagement de la Commission européenne en termes de programmes et d'accès aux financements. Les progrès sont sensibles sur le plan du droit (accès aux marchés publics...) mobilisation de fonds, préconisations sur la définition officielle qui devrait être donnée. Mais cette évolution vers la reconnaissance se heurte à la situation très différente de l'économie sociale et solidaire dans les Etats membres.

Nous soutenons la proposition d'un Erasmus de l'économie sociale qui permettrait de diffuser la culture de l'ESS partout dans l'Union européenne, et celle d'un observatoire qui permettrait d'évaluer et de diffuser les bénéfices de l'ESS pour permettre d'accroître sa dynamique et sa légitimité.

Le Parlement européen a joué un rôle important pour œuvrer à cette reconnaissance. A un moment crucial où la dynamique est réelle, les nouveaux députés européens doivent accentuer leur implication. Les députés Urgence Ecologie seront engagés fortement sur ce sujet. La France a toujours été un Etat pionnier sur ce sujet (avec la Belgique, le Portugal, l'Italie, l'Espagne et le Portugal). L'efficacité viendra d'une coopération forte entre acteurs citoyens de l'ESS et députés.

Bien cordialement à vous,



Dominique BOURG